

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Oblig Euro

Part C : Code ISIN : FR0000286312

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ La SICAV, de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de surperformer le marché des obligations euro sur un horizon de 3 ans.
- ▶ Indicateur de référence pour information : *Barclays Capital Euro Aggregate 500 MM*. Cet indice est composé de toutes les émissions émises à taux fixe, libellées en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, ayant un encours supérieur ou égal à 500 millions d'euro et appartenant à la catégorie de notation « Investment grade ».
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue une allocation entre les sources de performance suivantes :
 - ▶ la gestion active du risque de taux : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
 - ▶ la gestion active du risque de crédit, qui se décompose en :
*une allocation de crédit qui dépend de l'analyse en valeur relative réalisée par l'équipe de gestion ;
une sélection des secteurs fondée sur les évaluations de notre équipe d'analystes crédit qui étudient les fondamentaux du secteur, des facteurs techniques et la cherté relative des titres constituant le secteur ;
une sélection des valeurs selon une approche fondamentale et une approche en valeur relative fondée sur notre modèle interne Standard Spreads qui met l'émetteur en perspective par rapport à sa catégorie de notation.*

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ La SICAV est principalement investie en obligations et titres de créances négociables à taux fixe, en obligations à taux variables et indexés sur l'inflation, en véhicules de titrisation et en obligations foncières.
- ▶ Le risque de titrisation émane d'un risque de crédit qui repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverse (créances bancaires, titres de créances...).
- ▶ La SICAV est investie essentiellement sur des émetteurs appartenant à la catégorie de notation « *investment grade* » au moment de l'acquisition, c'est-à-dire supérieure ou égale à BBB- (selon l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou équivalent).
- ▶ La SICAV peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition, sur les risques de taux, de crédit, et de change, et/ou dans un but d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ L'exposition de la SICAV peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ La SICAV peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, dans la limite de 100%. Ces opérations ont généralement vocation à n'être utilisées que dans un but de gestion de trésorerie.
- ▶ Les revenus des Parts C sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ La SICAV est classée dans la catégorie 3. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations non gouvernementales de la zone Euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- ▶ **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- ▶ **Risque associé aux produits dérivés** : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

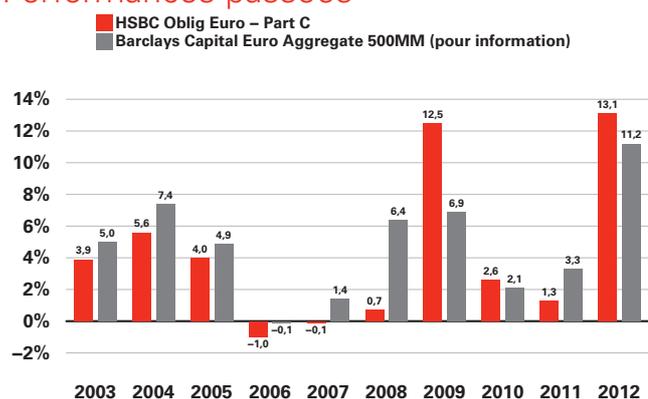
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ La Part C a été créée le 2 décembre 1968.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France.
 - ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
 - ▶ Fiscalité : Les Parts C sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
 - ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00 ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- HSBC Oblig Euro , part D (code ISIN : FR0000095028)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.